



1. CONTEXTE

I. Objectif de la fiche

LIMITER L'ÉMISSION ET LA DIFFUSION DE POUSSIÈRES LORS DE TRAVAUX DE DÉMOLITION.

Cette fiche indique les mesures de base (MB) qui sont mises en œuvre sur les chantiers pour limiter les émissions dans l'air.

Des recommandations (R) peuvent également être proposées sur la base des bonnes pratiques.

Certaines situations particulières peuvent également nécessiter la mise en œuvre de mesures supplémentaires. Pour ces cas de figure, il est nécessaire de prendre contact avec le SABRA.



DÉMOLITION GROS ŒUVRE

II. Problématique

Poussières :

Les poussières, en particulier les poussières ines (PM10, PM2.5) sont nocives pour la santé (affection des voies respiratoires, cancérigènes, etc.).

III. Champ d'application de la fiche

Descriptif des opérations concernées :

Les travaux de démolition et notamment les opérations de piquage, de croquage d'éléments en béton dont les dégagements de poussières peuvent être problématiques pour les habitations proches du chantier de démolition.

Codes CFC associés : 112, 113

Principaux corps de métier concernés :

Entreprises de démolition

Information et contacts :

SABRA - SPMA :

☎ 022 388 80 50

✉ chantiers.sabra@etat.ge.ch



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE



2. MESURES

V. Avant l'ouverture du chantier

MB-1

Définir les mesures qui seront mises en œuvre pour limiter les émissions de poussières : matériel et main d'œuvre, intégration dans le planning et le devis.

MB-2

S'informer et s'accorder sur les mesures à mettre en place avec les autres entreprises intervenantes.

VI. Au début des travaux

MB-3

Contrôler la présence de filtre à particules (FAP) sur les véhicules et machines de chantier (cf. figure 3).

MB-5

Lors de l'utilisation d'un concasseur, veiller à ce qu'il soit équipé d'un système de dépoussiérage.

MB-4

Mettre en place un système d'arrosage et/ou de brumisation (cf. figure 1).

MB-6

Favoriser les broyeurs de matériaux par pression et non par choc.

VII. Pendant les travaux

MB-7

Arroser régulièrement les zones de démolition (cf. figure 1).

MB-9

Protéger les tas de gravats du vent à l'aide de bâches ou géotextile (cf. figures 5 et 6).

MB-8

Observer l'évolution du vent et la quantité de poussières produites. Interrompre les opérations lors d'émissions excessives.

VIII. A la fin des travaux

MB-10

Effectuer un nettoyage final.



IX. **Exemples** de situation conformes et non conformes

Figure 1



Mise en place d'un système de brumisation (brumisateur de chantier).

Figure 2



Machine équipée d'un filtre à particules.

Demeurent réservées les exigences en termes de protection des travailleurs qui sont de la compétence de la SUVA (division sécurité au travail).



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX